

CHARTRE DES SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Les soins palliatifs sont des soins actifs dans une approche globale de la personne atteinte d'une maladie grave, évolutive ou terminale. Leur objectif est de soulager les douleurs physiques ainsi que les autres symptômes désagréables, et de prendre en compte la souffrance psychologique, sociale et spirituelle.



Le traitement de la douleur et des autres symptômes est un préalable.

En plus de la prise en charge médicamenteuse, l'accompagnement est un ensemble d'attitudes et de comportements adaptés à l'état du malade.

Les soins palliatifs et l'accompagnement sont interdisciplinaires (médecins, infirmières, aides-soignantes, psychologues, kinésithérapeutes, ergothérapeute, diététiciens, ainsi que les bénévoles spécialement formés)

Ils s'adressent au malade en tant que personne, à sa famille et à ses proches.

Les soins palliatifs considèrent le malade comme un être vivant et la mort comme un processus naturel. Ceux qui les dispensent cherchent à éviter les investigations et les traitements déraisonnables.

Ils se refusent à provoquer intentionnellement la mort.

Ils s'efforcent de préserver la meilleure qualité de vie possible jusqu'au décès et proposent un soutien aux proches en deuil.

Une attitude de franchise vis-à-vis du malade, quant à la nature et au pronostic est généralement souhaitable pour assurer l'accompagnement de la meilleure qualité possible.

Les équipes de soins palliatifs auront à coeur de contribuer à la formation du personnel médical et paramédical et des bénévoles, ainsi qu'à la propagation des principes énoncés dans la présente charte.

